



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Liminaire CTPS du 15 décembre 2010

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans évoquer le contexte dans lequel s'ouvre ce CTPS.

Afin de satisfaire les exigences des agences de notation et des marchés financiers, les gouvernements européens multiplient les plans d'austérité. La réforme des retraites en France s'inscrit elle aussi dans cette même logique.

Même promulguée, pour l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires et les millions de salariés qui se sont mobilisés pendant des mois, cette réforme reste injuste et inefficace. Nous continuons et nous nous battons pour exiger son abrogation et porter d'autres orientations le tout s'inscrivant dans un tout autre partage des richesses que celui proposé par le gouvernement.

Mais à travers ses plans de rigueur, quel avenir propose ce gouvernement à sa population ?

Des suppressions de postes de fonctionnaires, des coupes budgétaires importantes qui n'auront que pour seule conséquence d'aggraver un chômage massif et qui ne donne aucune perspective à sa jeunesse !

Le lien avec le CTPS réuni aujourd'hui est bien sûr évident puisque à l'ordre du jour est inscrite les suppressions d'emplois au sein de la DGFIP, et de la DNEF en particulier.

Alors que tous les indicateurs de la DGFIP montrent une hausse globale de la charge de travail au sein des services, celle-ci s'apprête à procéder à une nouvelle vague de suppressions d'emplois : 2 543 emplois (2 667 en équivalent temps plein) sont prévus pour 2011. Ces suppressions d'emplois s'ajoutent aux précédentes et fin 2011, la DGFIP aura perdu 20 000 emplois depuis 2002 soit 15% des effectifs.

Les agents et les usagers sont bien évidemment les grandes victimes de cette évolution. Les agents ont ainsi beaucoup moins de temps pour effectuer plus de travail, dans un cadre de plus en plus contraint par le management. Les usagers (contribuables ou collectivités locales) subissent aussi ces évolutions.

Ainsi, à l'accueil, les exemples de files d'attentes interminables se multiplient. Entre 2002 et 2009, le nombre de contribuables renseignés au guichet durant la campagne de dépôt de la déclaration des revenus a par exemple progressé de 31,5 % et celui du nombre d'appels téléphoniques de 37,5%.

Le raisonnement vaut pour toutes les missions. Ainsi, en matière de contrôle fiscal, les suppressions d'emplois dans les services de gestion et les évolutions de la fraude, entre autres, ont mis en danger la capacité d'agir contre celle-ci, ce qui ne peut que nuire à la collectivité dans son ensemble. Globalement, tout augmente : le nombre de contribuables, d'entreprises soumises à la TVA, d'avis de taxe d'habitation, de réclamations, le volume de traitement des dépenses publiques... Une évidence s'impose : plus de travail, moins d'agents et de temps, l'équation est impossible, la côte d'alerte est dépassée !

Les suppressions d'emplois constituent une amputation de grande ampleur des effectifs. Jamais elles n'ont été anodines, elles ont toujours un impact. Le discours sur les gains de productivité ne tient plus face à la réalité.

La Direction Générale doit analyser les conséquences sur les conditions de vie au travail. Les suppressions d'emplois sont un traumatisme pour l'ensemble des services. Les agents ont besoin de soutien, d'être sécurisés sur les procédures. Les médecins de prévention constatent une multiplication des situations de stress, de mal être, de souffrance au travail. Leur dernier rapport sur la Médecine de Prévention consacre une large part aux risques psycho-sociaux.

Si les conditions matérielles demeurent particulièrement importantes, des décisions en terme d'organisation du travail, de pilotage, de soutien et de reconnaissance sont impératives et urgentes.

Notre organisation syndicale regrette que la crédibilité des engagements du Directeur Général des Finances Publiques sur les missions, les métiers et le maillage territorial se heurtent à la réalité de son échec à convaincre gouvernement et parlement de l'absolue nécessité de stopper les suppressions d'emplois à la DGFIP.

La crise du système économique et social nécessite de plus un renforcement des missions et des moyens, notamment en emplois. Pour nous, l'emploi est à la fois la mesure des moyens dont dispose la DGFIP, mais aussi le moyen, le pivot de toutes les autres questions : missions, technicité, maillage, possibilités de mutations, conditions de travail.

Le Directeur Général doit comprendre que la pression mise pendant des années sur les indicateurs n'a fait que dénaturer le sens du travail, du collectif et des missions qui sont celles de la DGFIP.

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour évoquer le dossier emplois 2011 et notamment les suppressions d'emplois touchant notre Direction.

D'habitude, nous n'assistons pas à cette mascarade car nous ne voulons pas cautionner des décisions à dessein politique et non pas dans fait l'intérêt général. Mais aujourd'hui la situation est grave, voire catastrophique, et nous sommes là pour vous le dire !

La DNEF perd donc 9 agents. Oh, nous connaissons déjà votre réaction en disant que dans « d'autres directions la situation est pire et que nous ne sommes pas les plus mal lotis ». Et pourtant, vous n'avez pas de quoi vous réjouir car nous sommes la Direction Nationale la plus touchée par ces suppressions d'emplois.

Quel que soit l'habillage, c'est bien une saignée des effectifs qui nous est imposée....avec quelle contrepartie ?

Ces suppressions d'emplois dans une Direction Nationale chargée du contrôle fiscal, de la recherche et de la lutte contre la Fraude sont en totales contradictions avec les déclarations de notre Ministre qui dans sa circulaire sur les principes d'organisation du contrôle fiscal du 2 novembre 2010 a rappelé au Directeur Général des Finances Publiques que le contrôle fiscal est « un élément essentiel de la politique fiscale ». Il précise aussi « la première priorité réside dans le renforcement de la lutte contre les différentes formes de fraude. La lutte contre la fraude est en effet la condition essentielle du civisme fiscal. ». Enfin comment ne pas réagir quand il annonce « je serai attentif à l'adéquation des moyens aux objectifs fixés » ?

Il est surprenant que dans cette direction qui a enquêté et contrôlé les fraudes fiscales les plus importantes de ces derniers mois (affaire Liechtenstein, affaire chocolat, affaire CO2, affaires Pharmacies), que nous soyons la plus touchée des directions du contrôle fiscal par les suppressions d'emplois. Nous ne voulons pas être des oiseaux de mauvaises augures mais permettez nous de douter de la volonté de notre Direction et de notre Ministre de vouloir lutter efficacement contre la grande fraude fiscale.

En effet, vous indiquez « le redéploiement au titre du contrôle fiscal intègre le renforcement du dispositif de détection des fraudes et la centralisation à la DNEF des signalements des soupçons dont a bénéficié TRACFIN et ayant un intérêt fiscal . Le nombre et la qualité des informations

reçues impactent positivement les missions des BII. Les emplois correspondants seront prélevés sur ces services ».

En lisant cela, nous nous sommes dit mais on renforce les missions de la DNEF et donc cela justifie des suppressions d'emplois. J'avoue que j'ai du mal à comprendre.

En outre, en lisant les documents remis lors du CTPC emplois, il n'est aucunement question de suppression d'emploi pour aller financer la BNRDF. D'où sortez-vous ces éléments ?

D'ailleurs comme l'année dernière, vos explications sont encore très succinctes.

Nous apprenons en outre que vous créez 2 structures au TSM. La cellule de synthèse et le pôle juridique. Si nous comprenons bien, avec l'officialisation de ces 2 structures au TSM, elles pourront- être demandées lors des mutation au plan local.

Ensuite, nous sommes heureux d'apprendre que la DNEF participe à EUROFISC. Pouvez-vous vu que nous n'avons aucune documentation sur cette nouvelle mission, nous dire en quoi la DNEF sera t-elle concernée, quel en sera l'organisation et que sera le rôle du B chargé de renforcer la 2^{ème} division ?

Enfin concernant le plan de requalification, nous souhaiterions connaître quelles règles d'affectation seront prises concernant les collègues entrant dans le périmètre de celle-ci ?

Face aux contradictions entre vos discours, celui du ministre, vos intentions affichés et les décisions politiques de suppressions d'emplois, ce sont les agents qui font les frais en voyant leurs conditions de vie au travail s'aggraver.

Dans tous les services, dans toutes les directions, nous ne pouvons plus exercer normalement toutes nos missions sans que cessent les suppressions d'emplois, sans qu'un état des lieux sérieux des besoins en emplois qualifiés ne soit fait et que des recrutements urgents ne soient effectués.

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires s'est adressée au Ministre du Budget et aux parlementaires pour leur demander : un arrêt des suppressions d'emplois et un débat sur l'impact de celles-ci survenues aux cours des dernières années sur les missions et sur les conditions de travail des agents (réorganisations successives, management, indicateurs, formation, technicité...).

Nous espérons que vous aussi Monsieur le Président qu'en tant qu'agent des Finances Publiques, et qu'en tant que citoyen, vous ne pouvez plus cautionner ces suppressions d'emplois, et cette mise en danger du contrôle fiscal et du Service Public.